

LSAP

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Entrée le:

12 JUIL. 2019

896

Monsieur Fernand Etgen  
Président de la Chambre des Députés  
Luxembourg

Luxembourg, le 12 juillet 2019

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 83 de notre Règlement interne, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de l'Economie.

Une étude de l'institut belge des services postaux et des télécommunications (IBPT) indique que la consommation de données mobiles à l'étranger a plus que doublé depuis l'abolition des frais de roaming en 2017.

Cette progression spectaculaire montre que cette réglementation européenne est un succès du point de vue du consommateur.

- J'aimerais savoir de Monsieur le Ministre comment se sont développés le trafic vocal du consommateur luxembourgeois depuis l'étranger et le trafic de données en itinérance depuis l'abolition du roaming ?
- Comment a évolué le chiffre d'affaires des opérateurs luxembourgeois depuis cette même période ?

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.



Mars Di Bartolomeo  
Député



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère d'État

Le Ministre des Communications  
et des Médias

Personne en charge du dossier:  
Josiane MEYSENBURG  
☎ 247 - 86710

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Entrée le:

29 JUIL. 2019

Monsieur  
Marc HANSEN  
Ministre aux Relations avec le Parlement  
LUXEMBOURG

Luxembourg, le 26 JUIL. 2019

**Objet :** Réponse de Monsieur Xavier BETTEL, Ministre des Communications et des Médias,  
à la question parlementaire n°896 du 12 juillet 2019 de Monsieur le Député Mars Di  
Bartolomeo au sujet « Abolition des frais de roaming ».

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la réponse de Monsieur Xavier BETTEL,  
Ministre des Communications et des Médias, à la question parlementaire n° 896 du 12 juillet  
2019 de Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Le Ministre des Communications  
et des Médias



Xavier Bettel

## Réponse de Monsieur Xavier BETTEL, Ministre des Communications et des Médias, à la question parlementaire n° 896 du 12 juillet 2019 de Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo

---

L'itinérance aux tarifs nationaux est entrée en vigueur le 15 juin 2017. Désormais, les appels vocaux, les SMS et l'Internet mobile sont facturés au tarif domestique, quel que soit l'endroit où l'utilisateur se trouve dans l'UE.

- La situation en Europe

Selon le dernier rapport de la Commission<sup>1</sup> sur la mise en œuvre du Règlement « Roaming »<sup>2</sup>, l'abolition des frais d'itinérance a entraîné une augmentation massive et rapide de la consommation des services:

« Les consommateurs européens ont immédiatement et massivement commencé à profiter de la suppression des frais d'itinérance supplémentaires dans l'UE/EEE à partir du 15 juin 2017. Déjà au cours de l'été 2017, l'utilisation des services mobiles de données en itinérance à l'intérieur de l'UE/EEE a été multipliée par 5,35 (+ 435 %) par rapport à l'été 2016, alors que le volume des appels téléphoniques en itinérance était multiplié par 2,45 (+ 145 %). Ces chiffres montrent clairement que les règles d'itinérance ont contribué de manière significative à stimuler la demande de services d'itinérance et le développement du marché de l'itinérance internationale dans l'UE/EEE ».

« Les voyageurs utilisent aujourd'hui en moyenne près de 4 fois plus de données en itinérance qu'avant. Ils passent aussi, en moyenne, environ 1,7 fois plus d'appels vocaux en itinérance qu'avant la mise en œuvre de la réglementation. »

- La situation au Luxembourg

Au Luxembourg, le volume global (fixe et mobile) du trafic vocal a augmenté en 2018 : 1299,2 millions de minutes en 2018 contre 1175,5 millions de minutes en 2017 (+ 10,51%)<sup>3</sup>.

Le volume du trafic data a également connu une hausse importante en 2018 : 25.318 contre 21.029 (Tbyte) en 2017 (+ 20,40%)<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> Rapport de la Commission du 12.12.2018 au Parlement européen et au Conseil concernant la mise en œuvre du Règlement (UE) n° 531/2012 du Parlement européen et du Conseil du 13 juin 2012 concernant l'itinérance sur les réseaux publics de communications mobiles à l'intérieur de l'Union, tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/2120 et le règlement (UE) 2017/920

<sup>2</sup> Règlement (UE) n° 531/2012 du Parlement européen et du Conseil du 13 juin 2012 concernant l'itinérance sur les réseaux publics de communications mobiles à l'intérieur de l'Union Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE

<sup>3</sup> Rapport statistique des télécommunications du Luxembourg de l'année 2018 de l'ILR, p.9

<sup>4</sup> Rapport statistique des télécommunications du Luxembourg de l'année 2018 de l'ILR, p.9

Suite à la réglementation européenne et l'introduction du système « roam like at home » en 2017, le volume des appels en « roaming out » (appels vocaux d'abonnés luxembourgeois en itinérance) mesuré en minutes est passé de 125,7 millions en 2016 à 162 millions en 2017 et à 218 millions en 2018, soit une hausse de 34,5% en 2018 par rapport à 2017<sup>5</sup>.

Le chiffre d'affaires global des opérateurs (y compris abonnements TV de base et marché de gros) a évolué de EUR 562,4 en 2017 à EUR 575,6 en 2018 (+ 2,34%)<sup>6</sup>, ceci après une hausse de 2,37% en 2017.

Cette hausse est surtout due à la croissance des revenus de services fixes provenant de la commercialisation des abonnements multi-services. Les revenus mobiles sont en hausse depuis 2014, avec une augmentation sur le marché de détail de 1,7% en 2018, tandis que les revenus des services mobiles sur le marché de gros (Roaming IN et interconnexion internationale) connaissent une hausse de 5,0% pour atteindre 39,8 millions d'euros en 2018.

Les données statistiques concernant le marché des télécommunications au Luxembourg peuvent être trouvées dans le Rapport statistique des télécommunications du Luxembourg de l'année 2018 de l'ILR, publié sous l'adresse suivante : <https://assets.ilr.lu/telecom/Documents/ILRLU-1461723625-749.pdf>.

Le dernier rapport publié est celui pour l'année 2018. La collecte des données pour l'année 2019 est encore en cours. A la différence des collectes antérieures, celle pour 2019 portera également sur les données relatives au volume data mobile roaming out.

---

<sup>5</sup> Rapport statistique des télécommunications du Luxembourg de l'année 2018 de l'ILR, p. 28

<sup>6</sup> Rapport statistique des télécommunications du Luxembourg de l'année 2018 de l'ILR, p.8